

**LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE, DU JAPON OU D'AFRIQUE DU SUD.**

Communiqué de presse



## **Sofina annonce le lancement de la cession de sa participation dans Eurazeo**

**Bruxelles, Belgique, le 18 avril 2017 à 17h45** – Sofina annonce le lancement de la cession de c. 3.5m d'actions Eurazeo, représentant environ 5% du capital, par le biais d'un placement par construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels (le « **Placement** »).

Après l'opération, Sofina ne détiendra plus de participation dans Eurazeo.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Eurazeo participera au Placement en passant un ordre irréductible de 1.0 million de titres au prix du Placement.

La fixation des modalités définitives du Placement est prévue pour intervenir à l'issue de la construction du livre d'ordres.

La construction du livre d'ordres commence immédiatement et sera dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking, seul Teneur de Livre sur cette opération.

---

### **Avertissement**

*Aucune communication ni aucune information relative au placement décrit dans ce communiqué ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Le Placement mentionné dans cette communication peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et toute personne qui serait amenée à posséder un quelconque document ou toute autre information dont il est fait référence dans ce communiqué devra s'informer à ce propos et respecter ces restrictions.*

*Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.*

*Le présent document ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication*

**LE PRESENT COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE, DU JAPON OU D'AFRIQUE DU SUD.**

*d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'Article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication d'un prospectus au titre de l'Article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'Article L. 411-2-II du Code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux Articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.*

*Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'Article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Le présent document ne peut être envoyé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de vente des titres d'Eurazeo ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres d'Eurazeo aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction au sein de laquelle une telle offre serait considérée comme illégale. Les titres d'Eurazeo ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres d'Eurazeo n'ont pas et ne feront pas l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du Securities Act, et Eurazeo n'a pas l'intention de procéder à une offre au public d'actions aux Etats-Unis.*

*Aucune assurance ne peut ni ne doit être donnée quant à l'information contenue dans ce communiqué ou son exhaustivité, son exactitude ou son caractère raisonnable. L'information contenue dans ce communiqué peut être amenée à évoluer.*

*Sofina et Société Générale rejettent expressément toute obligation ou engagement de mise à jour, de revue ou de modification d'une quelconque information contenue dans ce communiqué issue d'une nouvelle information, évolution future ou autre.*

*Société Générale agit exclusivement pour le compte de Sofina dans le cadre du placement, et ne sera pas tenue responsable, à l'égard de toutes autres personnes, d'assurer les protections offertes à ses clients, ni de fournir des conseils en relation avec le contenu du présent document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, est ou sera faite quant à, ou en relation avec, et aucune responsabilité est ou sera acceptée par Société Générale ou par l'un de ses affiliés ou agents, pour ou par rapport à, l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document ou de toute autre information écrite ou orale mis à la disposition du public ou de toute personne intéressée ou de ses conseillers, et par conséquent, toute responsabilité est expressément déclinée.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, du Japon ou d'Afrique du Sud.*

**SOFINA S.A.**

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles

RPM Bruxelles : 0403.219.397

Cotée sur Euronext Brussels (ISIN BE0003717312)

Personne de contact : Wauthier de Bassompierre

Tel. : 02.551.06.11

E-mail : [sofina@sofina.be](mailto:sofina@sofina.be)

Website : [www.sofina.be](http://www.sofina.be)